



PROCÈS-VERBAL N°4

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : 09/02/2024
à : 9H00

Présidence : M. Alain DESOEUVRES

Présents : Mrs Jean-Claude CLOUVET et Salvator GARCIA (18), Frédéric DEMAY (28), Patrick CHAMPAGNAT (36), Bernard FREULON (37), Éric JOUBERT (45), Maurice FOURNILLON (41), Guy MALBRAND

Excusée : Mme Cindie HUDE, Assistante de direction

Assistent à la séance : Mr Michel RAVIART, Président de la CFTIS
Mr Antonio TEIXEIRA, Président de la Ligue
Mr Julien BENOIT, Responsable service CFTIS
Mr Benoit LAINE, Président du District du Loiret
Mr Jean-Paul MARCHAL (gestion FAFA)

Assistent en visio : Mr Philippe GALLE, Président du District de l'Indre et Loire
Mr Patrick TROYSI, Président du District de l'Eure et Loir
Mr Marc TOUCHET, Président du District de l'Indre
Mr Marc TERMINET, Président du District du Cher
Mr Jean Michel DENONIN Président délégué du District du Loir et Cher

La CRTIS remercie :

- ✓ **Michel RAVIART**, Président de la CFTIS et **Julien BENOIT**, Responsable du service TIS qui assistent à nos travaux de classement et autres
- ✓ **Le Président de la Ligue Centre/val de Loire**, **Mr Antonio TEIXEIRA** ainsi que tous les **Présidents de District** pour leur écoute

La CRTIS présente ses plus sincères condoléances aux familles des 2 joueurs de Bourges Moulon décédés suite à un accident de la route et apporte tout notre soutien au club



Glossaire :

CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives
AOP : Arrêté d'Ouverture au Public
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité
AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum
SYN : terrain synthétique
PN : Pelouse naturelle
M² HS : surface hors sanitaire
API : Avis préalable installation
APE : Avis pour éclairage

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAVA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementations 2021. Il y va des finances de vos communes
Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein

Travaux CRTIS jusqu'au 30/06/2024

- ❖ Classements des installations à faire en 2024 (01/01 au 31/12) (transmis CDTIS)
- ❖ Pré-étude des équipements chez les possibles **accédants en Mars et début Mai** (R1 – R2 – D1)
- ❖ Classements des éclairages (Faire listing de ceux non utilisés)
- ❖ Etude des API et APE
- ❖ **« Opération récupération de données pour Stadium » :**
Mail mairie, mail service des sports, mail club – numéro téléphone service technique
- ❖ Prévoir bilan CRTIS de la mandature pour le Comité de Ligue en juin

RETOUR CFTIS pour classements validés et infos

La C.F.T.I.S. confirme en date du 14/12/2023, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n° 02 du 08/12/2023



❖ **OLIVET - STADE DU DONJON - NNI 452320101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 28/02/2022.

Au regard de l'élément transmis et de la non-conformité citée, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 14/12/2033, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/05/2024.

❖ **LUCE - STADE DES PETITS SENTIERS - NNI 282180301**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 22/06/2030.

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

❖ **MAINVILLIERS - STADE BERNARD MAROQUIN - NNI 282290101**

Cette installation est classée en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 01/01/2024.

La C.F.T.I.S. attire l'attention sur les points suivants :

- Le regroupement de deux vestiaires permettant de former un seul vestiaire plus vaste pour répondre aux spécifications d'un nouveau niveau de classement est autorisé.

La réunion de ces vestiaires est **réalisée en aménageant une ouverture de l'ordre d'1,80 m minimum de largeur en « liaison sèche ».** (Art 4.5)

La C.F.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un Niveau T3 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T3 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

La C.F.T.I.S. confirme en date du 25/01/2024, les propositions de classement transmises

❖ **LUISANT - STADE CLAUDE DESGROUAS - NNI 282200101**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 14/12/2023.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 14/06/2024.

❖ **MAINVILLIERS - STADE BERNARD MAROQUIN - NNI 282290101**

Cette installation était classée en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 01/01/2024.

Au regard de l'élément transmis, la C.F.T.I.S. prolonge un classement de cette installation en Niveau Travaux (T3 PN) jusqu'au 29/02/2024.



❖ **ORLEANS - STADE DE LA SOURCE - NNI 452340101**

Cette installation est classée en Niveau T2 PSH jusqu'au **17/09/2024**

M. Guy MALBRAND, membre C.F.T.I.S. est désigné pour effectuer la visite de cette installation.

Le service Terrains et Installations Sportives de la FFF se rapprochera du propriétaire pour programmer cette visite.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T2 PSH jusqu'au 17/09/2024.

❖ **SAINT CYR SUR LOIRE - COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT 1 - NNI 372140101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 28/06/2024.

Au regard de l'élément transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 10/07/2024.

❖ **TOURS - STADE DU DANEMARK - NNI 372610201**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 20/11/2026.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente des tests in situ, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN Prov jusqu'au 10/07/2024.

INFOS : CONTROLE DES PELOUSES DE T1 à T3 ... 105 x 68

Ce contrôle est **exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- ✓ Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- ✓ Pour un changement de pelouse ou moquette
- ✓ Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

.....

IMPORTANT : Adresse mail CRTIS >> terrains@centre.fff.fr

District du Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ **CHARENTON SUR CHER – STADE MUNICIPAL – NNI 180520102**

Cette installation n'a jamais été classée FootA11 mais anciennement A8 référencé

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 18/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Dhorbait du 18/01/2024 signalant la pose d'une main courante provisoire, de bancs de touche joueurs et de l'accès spectateurs que d'un côté. Demande faisant suite à un arrêté municipal sur le 0101
- ✓ Photos de l'aire de jeu
- ✓ Arrêté municipal signé de l'Adjoint délégué pour le maire du 16/01/2024 interdisant l'utilisation de 0101 jusqu'au 04/02/2024



Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 09/02/2034 et transmet à la Commission des Championnats 18 en date du 18/01/2024

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.5 Éclairage initial

■ SAINT JUST – STADE MUNICIPAL – NNI 182180101

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 21/11/2023 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **DIA Lux** pour **E7 LED** en date du 25/06/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 63
- Implantation : Latérale 2 x 3 mâts –15m50 LB -LM- 15m50 LB et 4m50 LT
- Hauteur minimum de feu : 13m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : GEWISS WIN PRO 40A55/M
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni - recommandé
- Température de couleur : non fourni recommande +5000K
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 91 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,28
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,44

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.
La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

■ AUBIGNY SUR NERE – STADE PARC SAINT PAUL – NNI 180150201

Cet éclairage n'était pas classé

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 01/02/2024 pour un éclairage en E6 LED et du document suivant :

1/ Courrier du maire du 15/01/2024

2/ Une étude photométrique **ECLATEC** pour **E6 LED** en date du 24/10/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 66
- Implantation : Latérale 2 x 4 mâts – 4m LB –1 - 1 - 4m LB et 6m LT
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : KERIS 6 ASY – 30M
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni - recommandé
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 157 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,42
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,69



Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. **La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

8. AFFAIRES DIVERSES

■ BOURGES – STADE JACQUES RIMBAULT Honneur

- ❖ Courrier de Mr Renaud Mettre du 13/12/2023 sur la fermeture de la tribune d'honneur (sécurité en cas d'évacuation d'urgence – escaliers) et ce, jusqu'à recontrôle prévu fin février

Pris note

■ CHARENTON SUR CHER – STADE MUNICIPAL – NNI 180520101

❖ Problème d'utilisation du 0101

- ✓ Arrêté du maire en date du 16/01/2024 (jusqu'au 04/02/2024)

Pris note

■ SAINT DOULCHARD – STADE DES VERDINS – NNI 182050101

- ✓ Reçu photos projet couloir sécurisé (Mail du 01/02/2024)

La CRTIS dit cette présentation non conforme vis-à-vis des règlements et rappelle que la dérogation pour la R1 se termine au 01/04/2024 (Risque de terrain de repli niveau T3)

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ VIERZON – STADE DE BROUHOT – NNI 182790101

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 23/11/2025

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/02/2024
- ✓ APE du 15/01/2023 par CFTIS
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 02/02/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 463 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,69
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.83
- Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 09/02/2026



District de l'Eure-et-Loir

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ DREUX – STADE MOHAMED ZGOUD – NNI 281340303

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 06/12/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 06/12/2023
- ✓ AAC du 06/12/2023 pour 299 personnes signée du maire
- ✓ Plans vestiaires et aire de jeu

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 09/02/2034

■ AMILLY – STADE MUNICIPAL – NNI 280060102 et 280060103

Ces installations n'ont jamais été classées

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de 2 classements niveau A8 PN du 29/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 06/12/2023
- ✓ Plans vestiaires
- ✓ AAC du 29/01/2024 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de ces installations en niveau A8 PN jusqu'au 09/02/2034

■ VILLEMEUX SUR EURE – STADE ROBERT RUELLE – NNI 284150103

Cette installation est une modification du 284150101 en 2 FootA8

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN du 02/02/2024

- ✓ Plans vestiaires et aire de jeu

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 09/02/2034

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LUISANT – STADE CLAUDE DESGROUAS – NNI 282200101

Cette installation est classée T3 jusqu'au 14/12/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 SYN du 06/12/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand, CFTIS du 06/12/2023
- ✓ Fournir tests in situ synthétique avant le 01/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS



■ VILLEMEUX SUR EURE – STADE ROBERT RUELLE – NNI 284150102

Cette installation était classée T4 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 PN du 02/02/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 01/02/2024
- ✓ Plans vestiaires et aire de jeu
- ✓ AAC du 02/02/2024 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 09/02/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ MAINVILLIERS – STADE BERNARD MAROQUIN – NNI 282290101

Cette installation est classée T5 (travaux pour T3) jusqu'au 01/01/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 PN du 07/12/2023 suite à la réhabilitation des vestiaires avec FAFA

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand du 06/12/2023 notant le non-respect de l'AP sur l'ouverture entre les vestiaires (1m80) – AP du 14/12/2023
- ✓ AP CFTIS du 14/12/2023 pour FAFA
- ✓ Fournir tests in situ pelouse pour classement T3 avant le 01/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet à la CFTIS pour décision

- ❖ **Contact pris par téléphone avec Mr Jérôme Robert, Direction des Sports le 29/12/2023**
- ❖ Les modifications demandées devraient être réalisées rapidement pour ne pas pénaliser l'équipe en N3 (non modifier >> le club devra trouver un site de repli, niveau T3)
- ❖ **Mail du 09/01/2024** indiquant que les travaux vont être faits suivant les conclusions de l'API CFTIS – la CRTIS demande d'un courrier officiel signé du propriétaire – Passé le 25/02/2024 >> terrain de repli niveau T3
- ❖ **Courrier transmis à la CFTIS pour avis**
- ❖ **Mail du 28/01/2024 de Mr Robert** sur l'avancée des travaux (ouverture 1m80)

Contrôle à faire + convocation pour le 19/02/2024 – est désigné pour cette visite, Alain Desoeuvres

■ VILLEMEUX SUR EURE – STADE ROBERT RUELLE – NNI 284150101

Cette installation était classée T6 jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 PN du 02/02/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 01/02/2024 montrant l'impossibilité d'une utilisation en A11 (Manque de sécurité - Buts à 8 fixes entre autres)
- ✓ Plans vestiaires et aire de jeu
- ✓ AAC du 02/02/2024 pour 299 personnes signée du maire

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 09/02/2034



4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

■ SAINT GEORGES – STADE JEAN LEROI – NNI 283370101

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/08/2030

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable avec pour objectif le changement de la moquette et du remplissage, voire un passage en T3 ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable du 24/11/2023
- ✓ Note technique de Technicité (bureau d'étude) du 14/11/2023
- ✓ Plan de l'aire de jeu 105 x 68 coté
- ✓ Plan des vestiaires cotés

La CRTIS note que :

- Pour un avis préalable installations, les documents fournis constituent une revue de l'ensemble de l'installation (Aire de jeu - Vestiaires - Tribunes, etc.) et correspondent pour un éventuel T3
- Le remplissage du gazon synthétique de 45mm est prévu en charge écologique liège avec une couche de souplesse préfabriquée de 23mm.
- La zone de sécurité de 2,50 m sans obstacle à la périphérie des lignes de jeu extérieures doit être respectée, y compris au niveau des buts de foot A8 en position repliée. (MC + axe but A8/ LT >> 3m50 – bancs de touche >> 2m50)
- 2 traçages (A11 et A8) conformes
- Présence sur plan d'un passage sécurisé vestiaires / aire de jeu
- **REMARQUE** : Prévoir, si possible 6m, sur toute la largeur aux dos des buts

La CRTIS attire l'attention sur les points suivants :

- Le point de vigilance sera la forme du terrain en toit 2 pans avec pente de 0,3% de part et d'autre du grand axe et pente en long de 0,5%. Ce dispositif devra néanmoins permettre d'obtenir une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- La Commission rappelle que lors du choix du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de se faire remettre un PV d'identification des différents composants du produit proposé : couche d'amortissement, gazon synthétique, colles, charges de remplissage
- Lors de la pose du revêtement en gazon synthétique, il est conseillé de faire réaliser des analyses in situ des différents composants du produit mis en œuvre.
- La Commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service

La CRTIS donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN (Au contrôle, travaux terminés, sera étudié un possible T3 SYN) sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021. Transmet pour info à la CRTIS



4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T6 ou plus

■ TREON – STADE JEAN PIERRE CUROT – NNI 283940101

Cette installation était classée T7 jusqu'au 20/07/2032

Cet équipement fait l'objet d'un API du 16/05/2023 pour création d'un vestiaire de 25m²HS

La CRTIS **reprend** le dossier suite à une demande pour un T6 avec restructuration des anciens vestiaires pour un FAFA

- ✓ Reçu plan pour la réhabilitation des anciens vestiaires :
 - 1 vestiaire par jumelage avec zone sèche de 24m²HS (pose 1 porte)
 - 1 vestiaire arbitres de +/- 12m² HS avec reprise zone WC public
 - Sanitaire public indépendant
 - Aire de jeu 100 x 60

La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet pour un T6 (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS DE FUTSAL

■ YEVRES – GYMNASSE GERARD MORICE – NNI 284249901

Cette installation n'était pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 21/12/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 21/12/2023 montrant une impossibilité de public lors des rencontres
- ✓ Plan du gymnase
- ✓ Attestation du 27/12/2023 signée du 1^{er} adjoint stipulant : pas de spectateur

Elle rappelle les non-conformités suivantes :

- ✓ Protection des supports et poteaux de charpente (reçu photos – bien serrer au pied des blocs ciment)
- ✓ Table de marque doit être dans l'axe médian (Fournir photo)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 09/02/2034 sous réserve de la levée des non-conformités avant le 1^{er} match

Cet équipement ne pourra être utilisé que pour le plus bas niveau de compétition

■ NOGENT LE ROI – GYMNASSE GEORGES POMPIDOU – NNI 282799901

Cette installation n'était pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement Futsal 4 du 05/02/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Demay du 01/02/2024
- ✓ Plans du gymnase et des vestiaires
- ✓ Fournir Attestation de capacité ou AOP (Obligatoire) – reçu PV de CdS

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 09/02/2034 sous réserve de la réception de la pièce administrative avant le 1^{er} match

Cet équipement ne pourra être utilisé que pour le plus bas niveau de compétition



9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ YEVRÉS – GYMNASÉ GERARD MORICE – NNI 284249901

Cet éclairage n'est pas classé

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/12/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay du 21/12/2023
Type de sources : tubes fluorescents

➤ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 754 lux

➤ U1h (EhMin/EhMax) : 0,89

➤ U2h (Ehin/EhMoy) : 0.94

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau EFutsal 4 jusqu'au 09/06/2028

District de l'Indre

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ LA CHATRE – PARC DES SPORTS LOUIS DESCHIENS – NNI 360460101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 20/02/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 SYN du 27/11/2023

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 06/12/2023
- ✓ AOP du 04/06/1998

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 PN jusqu'au 09/02/2034

■ ARDENTES – STADE MUNICIPAL DES GRANDS BUISSONS – NNI 360050101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 24/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 01/02/2024
- ✓ AOP du 13/05/2008

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 09/02/2034

■ ARDENTES – STADE MUNICIPAL DES GRANDS BUISSONS 2 – NNI 360050102

Cette installation est classée T7 S jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 S du 24/01/2024



- ✓ Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 01/02/2024
- ✓ AOP du 13/05/2008

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 S jusqu'au 09/02/2034

■ **ARDENTES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 360050103**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 19/03/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 24/01/2024

Rapport de visite de Mrs Champagnat et Masson du 01/02/2024

- ✓ AOP du 13/05/2008

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 09/02/2034

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.2 Tests in-situ de maintien de classement

■ **CHATEAUROUX – STADE CLAUDE JAMET – NNI 360440602**

- ✓ Tests in situ du 06/02/2024 par Labosport (classé jusqu'au 11/02/2024)

Pris note

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

■ **ARDENTES – STADE DES GRANDS BUISSONS – NNI 360050101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 08/02/2024 (classement en cours)

Cet équipement fait l'objet d'une réhabilitation de vestiaires pour un niveau T5

- ✓ Demande d'avis préalable du 01/02/2024 signée du maire
- ✓ Lettre d'intention avec descriptif du 06/02/2024
- ✓ Reçu plan pour la réhabilitation de vestiaires :
 - 2 vestiaires de 20m²HS (Douches + lavabo)
 - 2 vestiaires de 12m²HS (Douches + lavabo) – norme 20m²HS
 - 2 vestiaires arbitres de 10m²HS et 9m²HS (douche + lavabo)
 - Sanitaire pour joueurs, arbitres et délégués
 - Sanitaire public indépendant
 - Aire de jeu 100 x 68

La CDTIS propose un avis favorable pour ce projet de vestiaires (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

Une visite sera effectuée, travaux terminés par la CRTIS



4.5 Éclairage initial ou en modification LED

■ CHATEAUROUX – STADE MICHEL GUIGNARD 3 – NNI 360440603

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 25/01/2024 pour modification de iodures métalliques en éclairage LED pour E6 LED et du document suivant réactualisé :

1/ Une étude photométrique **Schröder** pour **E6 LED** en date du 04/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 98 x 64
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Ecoblast 5 300
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 167 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,68
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,84
- Points Bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ VELLES – STADE MAURICE RAES 2 – NNI 362310102

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 19/12/2023

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/11/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Masson du 06/12/2023
Type de sources : Iodures métalliques
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,33
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0,51

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026

9.3 Changements de niveau de classement

9.4 Référencés entraînement

VIC SUR NAHON – STADE PAUL LABROCHE – NNI 362370101 >> E7

PARNAC – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 361500102 >> E7



LUCAY LE MALE – STADE MARC LACLAIS – NNI 361030101 >> E7
CREVANT – COMPLEXE SPORTIF – NNI 360600101 >> E7

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DELEGUE

District de l'Indre-et-Loire

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

MONNAIE – STADE EMILE LEGER SYN – NNI 371530104

Cette installation est une création SYN

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 SYN du 10/01/2024 (Date de mise à disposition)

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 10/01/2024 notant l'attribution des vestiaires du 0101 au 0104 – le 0101 passe T7 PN
- ✓ Fournir tests in situ synthétique avant le 01/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN Prov jusqu'au 10/07/2024

1.2 Confirmations de niveau de classement

SAINT CYR SUR LOIRE – COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT – NNI 372140101

Cette installation est classée T3 jusqu'au 28/06/2024 et en travaux pelouse (AP du 09/05/2022)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 PN du 10/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand, CFTIS, du 10/01/2024
- ✓ Fournir tests in situ pelouse avant le 01/05/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 PN et transmet à la CFTIS

TOURS – STADE DU DANEMARK – NNI 372610201

Cette installation est classée T3 jusqu'au 20/11/2026 et en travaux moquette SYN sans AP

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 PN du 10/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Malbrand, CFTIS, du 10/01/2024
- ✓ Fournir tests in situ SYN avant le 01/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T3 SYN et transmet à la CFTIS

■ GIZEUX – STADE BERNARD LEJEUNE – NNI 371120101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 29/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Mazaufroy du 29/01/2024



- ✓ AOP du 06/02/2024 pour 299 personnes

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 09/02/2034

■ ABILLY – STADE JEAN RIDON – NNI 370010101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 26/01/2024

- ✓ Visite de Mrs Freulon et Duthiel du 26/01/2024 montrant que les vestiaires joueurs de 9m² HS et 3,5m² arbitres

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 09/02/2034

■ CHOUZE SUR LOIRE – STADE MUNICIPAL – NNI 370740101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 20/11/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 PN du 12/12/2023

- ✓ Visite de Mr Freulon du 12/12/2023

- ✓ Fournir AAC ou AOP

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 PN jusqu'au 09/02/2034

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ MONNAIE – STADE EMILE LEGER – NNI 371530101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 17/05/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 10/01/2024

- ✓ Rapport de visite de Mr Freulon du 10/01/2024 montrant que les vestiaires du 0101 sont attribués à ce jour au 0104

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 10/01/2034 (Date idem 0104)

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.2 Eclairage initial ou modification en LED

■ CINQ-MARS LA PILE – STADE LES VARENNES 2 – NNI 370770102

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 22/01/2024 pour un éclairage E7 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique pour **E7 LED** en date du 03/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 95 x 57
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 18m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 9m (non conforme)
- Nombre total de projecteurs : 8 LED



- Projecteur : OptiVision A35 – NB BVP518
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 119 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,17
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,46

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED

■ CINQ-MARS LA PILE – STADE LES VARENNES – NNI 370770101

Cet éclairage n'était pas référencé sur Stadium

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 22/01/2024 pour un éclairage E6 LED et des documents suivants :

1/ Une étude photométrique pour **E6 LED** en date du 20/01/2024

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : OptiVision A35 – NB BVP528 1
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47,7
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 182 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,54
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,77
- Points bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

MONNAIE – STADE EMILE LEGER SYN – NNI 371530104

Cet éclairage est une création E5 LED

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/01/2024
- ✓ APE du 29/07/2022
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 24/01/2024

Type de sources : LED



- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 299 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/02/2028

9.2 Confirmations de classement

■ BALLAN MIRE – COMPLEXE SPORTIF DE LA HAYE – NNI 370180101

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023
 - ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Freulon et Dutheil du 13/12/2023
- Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 248 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,62
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
- Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/02/2026

■ TOURS – STADE DES TOURETTES – NNI 372610302

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 01/02/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18/01/2024
 - ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 15/01/2024
- Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 241 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.71
- Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/02/2026

■ SAINT PIERRE DES CORPS – STADE CAMELINAT – NNI 372330101

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 02/01/2020

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :



- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 19/01/2024
Type de sources : Iodures métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 315 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.69
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/02/2026

■ TOURS – STADE DU DANEMARK – NNI 372610201

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 02/02/2025

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation de iodures métalliques en LED E5 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/01/2024
- ✓ APE du 19/10/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 24/01/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 279 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 09/02/2028

■ BALLAN MIRE – COMPLEXE SPORTIF DE LA HAYE 2 – NNI 370180102

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 13/12/2023

Type de sources : Iodures métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 157 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.63
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026



■ AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE – NNI 370140201

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 22/01/2024
Type de sources : Iodures métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.66
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026

■ AZAY LE RIDEAU – STADE DE LA LOGE – NNI 370140202

Cet éclairage est classé E7 jusqu'au 14/12/2023

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 22/01/2024
Type de sources : Iodures métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 119 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.79
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 09/02/2026

■ VILLEDOMER – STADE DE LA FARDELLERIE – NNI 372760101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 31/12/2021

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/12/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Freulon du 12/12/2023
Type de sources : Iodures métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.67
Points Bis : conformes



Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026

District de Loir-et-Cher

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement ou reclassement

■ ONZAIN – STADE CHARLES DIARD ANNEXE (VEUZAIN SUR LOIRE) – NNI 411670102

Cette installation est classée en T7 SYN jusqu'au 13/03/2033 (Mise à disposition 13/03/2013)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une demande de classement en niveau T4 SYN du 26/01/2024

- ✓ Visite de contrôle et classement de Mr Fournillon du 23/01/2024 suite à la création d'un vestiaire « arbitres » de 12m²HS affecté à cet équipement et en complément des 2 vestiaires joueurs de 20m²HS
- ✓ API du 06/04/2023 – PV n°6
- ✓ Tests in situ du 24/07/2023 de Labo des Sols

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 SYN jusqu'au 13/03/2033

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

■ SELLES SUR CHER – STADE DE LA VILLE – NNI 412420201

- ✓ Mail certifiant le retrait définitif de cet équipement en date du 21/01/2024

Pris note

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

■ VINEUIL – STADE MUNICIPAL 5 – NNI 412950105

Cette installation est une création

La CRTIS reprend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable pour la mise en place d'une aire de jeu SYN, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable du 15/09/2022 pour T7
- Dossier et plan des vestiaires reçu le 18/01/2024 (Demande du 26/10/2023 pour T4)
2 vestiaires joueurs de 22m² HS et 1 vestiaire « arbitres » de 8m² HS

La CRTIS confirme :

- Le remplissage du gazon synthétique est prévu en Liège.

La CRTIS modifie son 1^{er} avis et donne un avis préalable favorable pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.



4.5 Éclairage initial ou rénovation

■ SAINT AMAND LONGPRE – STADE JEAN CLAUDE HERY – NNI 411990101

Cet éclairage était classé E6 jusqu'au 04/10/2024

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 11/12/2023 pour modification de iodures métalliques en éclairage LED en E6 LED et du document suivant réactualisé :

1/ Une étude photométrique **Schröder** pour **E6 LED** en date du 04/12/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15m LB et 3m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : Ecoblast 4 240
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : non fourni
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 159 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,61
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,77
- Points Bis : conformes

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.2 Confirmations de classement

■ LA CHAUSSE SAINT VICTOR – STADE PIERRE CHARLOT – NNI 410470101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 09/11/2023

(APE du 13/07/2023)

La Commission prend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation de iodures métalliques en LED pour niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mrs Fournillon et Thenot du 18/01/2024 – reconstruit le 29/01/2024

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 152 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2028



District du Loiret

1. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON NATUREL OU SYN

1.1 Classements initiaux

■ AMILLY – STADE GEORGES CLERICEAU 2 – NNI 450040102

Cette installation est classée en stabilisé (API du 18/10/2022)

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'une demande de classement initial niveau T7 SYN du 21/01/2024 dans l'attente de vestiaires attribués

- ✓ Visite de contrôle et classement de Mr Desoeuvres du 21/01/2024
- ✓ Fournir tests in situ avant le 21/06/2024

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 SYN provisoire jusqu'au 21/06/2024

1.2 Confirmations de niveau de classement

■ PATAY – STADE JEAN LOUIS GUIGNARD – NNI 452480102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 27/11/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 07/03/2023 et 27/10/2023 (travaux en cours)

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 09/02/2034

■ SAINT JEAN DE RUELLE – STADE DE L'IRESDA (DES SOURS) – NNI 452850301

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 01/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 PN du 23/01/2024

- ✓ Visite de Mr Joubert du 28/03/2023 (bancs joueurs de 2m)
- ✓ Fournir rapport de visite

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 09/02/2034

■ FLEURY LES AUBRAIS – STADE MAURICE COUTTENIER – NNI 451470501

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 18/07/2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 PN du 03/10/2023

- ✓ Rapport de visite de Mr Joubert du 21/09/2023 notant l'absence de vestiaire « arbitres »

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 09/02/2034

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

BEAUMONT EN GATINAIS – NNI 770270101

CHEVILLON SUR HUILLARD – NNI 450920101

MAREAU AUX PRES – NNI 451960101



ORLEANS – STADE BRGM – NNI 452340101

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLE

4.4 Création ou Mise aux normes vestiaires pour un niveau T5 ou plus

■ SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER – NNI 452860102

Cette installation était classée T7 SYN jusqu'au 15/12/2027

1^{ère} zone :

Cet équipement fait l'objet d'une création de vestiaires pour un **niveau T4 minimum**

- ✓ Demande d'avis préalable du 31/01/2024 signée du maire
- ✓ Lettre d'intention avec descriptif
- ✓ Reçu plan vestiaires :
 - 3 vestiaires de +/- 22m²HS (Douches + lavabo) avec possibilité de 5 x 13m²HS pour les jeunes **(ouverture avec porte d'1m80)**
 - Un vestiaire de 13m² HS sera attribué, les jours de compétitions, aux arbitres
 - Sanitaire
 - Aire de jeu 105 x 68

La CRTIS propose un avis favorable niveau T4 pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

2^{ème} zone accolée à la tribune - **à confirmer** :

Cet équipement fait l'objet d'une création de vestiaires supplémentaires

- ✓ Lettre d'intention avec descriptif
- ✓ Reçu plan vestiaires :
 - 2 vestiaires de 20m²HS (Douches + lavabo) – **si cloison pour jumelage >> ouverture d'1m80**

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet (Règlement des Terrains et Installations Sportives applicable au 01/07/2021)

■ CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DU LIEVRE D'OR – NNI 450820101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 15/12/2027

Cet équipement fait l'objet d'une création de vestiaires pour un niveau T3 minimum en modulaire

- ✓ Demande d'avis préalable du 27/01/2024 et par convention club / Mairie signée du maire en date du 23/06/2022 (API, **travaux quasi terminés et découverts lors de la visite suite au changement de moquette – projet club**)
- ✓ Lettre d'intention avec descriptif – gestion club
- ✓ Reçu plan vestiaires :
 - 4 vestiaires de +/- 29m²HS - Douches + lavabo
 - 2 vestiaires « arbitres » de 15m² HS et 10m²HS (surface réelle) – douche + lavabo
 - Sanitaire en accès direct joueurs, arbitres, délégués
 - Bureau de 12m² (Modifié suite à demande CRTIS)
 - Ensemble en zone sécurisée
 - Tunnel de liaison vestiaires / aire de jeu



- Aire de jeu 105 x 68 en SYN refaite à neuf (Contrôle avec rapport du 05/12/2023)

La CRTIS donne un avis préalable favorable pour un niveau T3 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, les bancs de touches, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4.3 Éclairage initial ou rénovation en LED

BOYNES – COMPLEXE SPORTIF – NNI 450500101

Cet éclairage est une création

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 15/01/2024 pour un éclairage en E7 LED et du document suivant :

1/ Une étude photométrique **Zumtobel** pour **E7 LED** et devis en date du 13/04/2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68
- Plan d'implantation : Latérale 2 x 2 mâts – 15m LB et 4m LT
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : ALTIS LED G4
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700K
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 85 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,53
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,78

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

4.6 Divers

SAINT JEAN LE BLANC – STADE LIONEL CHARBONNIER – NNI 452860101

Cette installation était classée T3 PN jusqu'au 15/12/2027

Cet équipement fait l'objet d'une création de club house de 70m² attenant à la tribune

La CRTIS propose un avis favorable pour ce projet

8. AFFAIRES DIVERSES – CONSEIL SUR PROJET

■ CHATEAUNEUF SUR LOIRE – STADE DU LIEVRE D'OR – NNI 450820101

Cette installation est classée **T3 Travaux** (Changement de moquette – recadrage ensemble)

La C.R.T.I.S. prend connaissance du rapport de visite de Mr Malbrand du 05/12/2023 (club évoluant en N3)

Au regard du document transmis, la CRTIS transmet à la CFTIS afin de l'informer de l'avancement des travaux

■ AMILLY - STADE GEORGES CLERICEAU – NNI 450040101

- ✓ Reçu arrêté portant sur l'interdiction d'utilisation du 0101 du 21/12/2023 au 03/03/2024

Pris note et une visite est programmée par Mr Desoeuvres



■ ORLEANS – STADE DE LA SOURCE SYN – NNI 452340102

Match non joué à cause d'un problème de l'éclairage E4 avant le coup d'envoi

- ✓ Courrier de Mr Foulon, responsable sports indiquant un simple problème de disjoncteur
- ✓ Vérification sur site de Mr Desoeuvres le 19/01/2024

Transmis info aux services « terrains », Mr Thomas Blin

9. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1 Classements initiaux

■ SAINT MARTIN D'ABBAT – STADE DES MAUX PETITS – NNI 452900101

Cet éclairage n'était pas classé

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/11/2023
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Joubert du 21/03/2023

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 119 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,35
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 09/02/2028

9.2 Confirmations de classement

■ SAINT PRYVE SAINT MESMIN – STADE DU GRAND CLOS – NNI 452980101

Cet éclairage est classé E4 jusqu'au 26/01/2024

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Desoeuvres du 25/01/2024

Type de sources : Iodures Métalliques

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 426 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,59
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.75

Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 09/02/2026

■ INGRE – STADE DE BEL AIR – NNI 451690101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 14/12/2023

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :



- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2024
 - ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 16/01/2024
Type de sources : Iodures Métalliques
 - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 lux
 - U1h (EhMin/EhMax) : 0,44
 - U2h (Ehin/EhMoy) : 0.65
- Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026**

■ **SAINT DENIS DE L'HOTEL – COMPLEXE SORTIF DES CREBEZEAUX – NNI 452730101**

Cet éclairage est classé E5 jusqu'au 14/12/2023

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E6** et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/01/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 30/01/2024
Type de sources : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 223 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026

■ **SAINT JEAN DE RUELLE – STADE GUY GALLIER – NNI 452850101**

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 21/06/2021

La Commission reprend connaissance d'une demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- ✓ L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/02/2024
- ✓ Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Joubert du 06/02/2024
Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73
Points Bis : conformes

Au vu des résultats photométriques, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026



9.3 Changements de niveau de classement

9.4 Référencé entraînement

BEAUNE LA ROLANDE – STADE >> E6

10. RAPPORTS D'ARBITRE OU DE DÉLÉGUÉ

- **PROCHAINE REUNION le 20/03/2024**
- **DOSSIER A RECEVOIR avant le 15/03/2024**
-

Le Président CRTIS
Alain DESOEUVRES

Le Secrétaire de séance
Guy MALBRAND

Publié le 29/02/2024